



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR des cours de langues dispensés par le Comité de Jumelage du Lundi 23  
Septembre 2024 au 30 juin 2025. Hors vacances scolaires.**

Le Comité de Jumelage de Betton assure la mise en œuvre et l'organisation matérielle de cours de langues (anglais, espagnol, italien, polonais) pour tous niveaux.

Le montant des cotisations et des salaires des enseignants, de même que le nombre de cours ouverts sont décidés par le CA du comité de façon à établir un équilibre budgétaire.

L'organisation interne des cours, et notamment la répartition des participants par niveaux de connaissance, est de la responsabilité de l'enseignant(e).

Aucun cours n'est donné pendant les vacances scolaires.

Tout cours annulé par un professeur sera rattrapé.

Les formulaires d'inscription seront obligatoirement accompagnés des chèques d'inscription aux cours et d'adhésion au comité de jumelage de Betton.

Ces chèques seront endossés en une seule fois ou par trimestre au gré des participants.

L'inscription aux cours de langues est considérée comme définitive à réception :

- Du formulaire d'adhésion au Comité de Jumelage, dûment rempli,
- Du formulaire d'inscription aux cours de langues, dûment rempli,
- Du règlement complet (voir les moyens de paiement indiqués plus haut).

Tous ces documents doivent être déposés en même temps. En cas de dossier incomplet, l'apprenant ne sera pas inscrit.

Les inscriptions aux cours de langues sont ouvertes toute l'année, sous réserve de places disponibles.

**Interruption et/ou annulation des cours de langues :**

Le Comité de Jumelage se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'abandon de l'adhérent en cours d'année, les sommes versées ne sont pas remboursées et le solde éventuel reste dû au Comité de Jumelage (sauf maladie grave ou mutation professionnelle hors département, hospitalisations graves et sur justificatif). La demande de remboursement accompagnée du ou des justificatifs valables doit être formulée par écrit et adressée par courriel à : [cjbettonlangues@gmail.com](mailto:cjbettonlangues@gmail.com) dès la survenance de l'évènement. Le remboursement et son montant seront décidés par le Bureau de l'association.